

Commission du Vieux Paris

Délégation Permanente du 17 février 2009

Compte-rendu

Assistaient à la séance : Mme Colombe Brossel, Mme Marie-Jeanne Dumont, Jean-Pierre Babelon, M. Henri Bresler, M. Jean-François Cabestan, M. François Chaslin, Mme Anne-Marie Châtelet, Mme Françoise Hamon, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M. Olivier de Monicault, M. Prévost-Marcilhacy.

Excusés : Mme Karen Bowie, M. Pierre Housieaux, M. Dany Sandron.

La séance est présidée par Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine.

ORDRE DU JOUR :

Sélection de dossiers reçus entre le 16 décembre 2008 et le 13 janvier 2009

- ✓ 7 place Vendôme - 362-366 rue Saint Honoré, 1^{er} arrondissement
- ✓ 123 bd de Sébastopol, 2^e arrondissement
- ✓ 74 rue de Rivoli - 1-3 rue du Renard, 4^e arrondissement
- ✓ 4 rue de Vaugirard, 6^e arrondissement
- ✓ 2 rue d'Aguesseau - 54-60 rue du Faubourg Saint-Honoré, 8^e arr.
- ✓ 242-252, rue de Bercy, 12^e arr.
- ✓ 6 rue Léonard de Vinci, 16^e arrondissement
- ✓ 167 avenue de Clichy - 17^e arrondissement
- ✓ 42-48 bd de Ménilmontant - 1 place Auguste Métivier, 20^e arrondissement
- ✓ 48 rue du Rocher, 8^e arrondissement
- ✓ 91-93 rue du Faubourg Saint-Antoine, 11^e arrondissement
- ✓ 20 rue Hallé, 14^e arrondissement
- ✓ 8-16 cité Lepage, 168 bd de la Villette, 19^e arrondissement

Travaux sans autorisation :

- ✓ 26 allée Thomy-Thierry - 25 avenue Charles Floquet, 7^e arrondissement
- ✓ 33 rue de la Faisanderie, 16^e arrondissement
- ✓ 112 rue Lepic, 1 rue de la Mire, 18^e arrondissement

7 place Vendôme, 362-366 rue Saint-Honoré, 1^{er} arrondissement Restructuration de surfaces commerciales

Pétitionnaire : M. LIPNIK Michaël
STE COMPAGNIE FONCIERE VENDÔME
SHON à démolir : 380 m²
SHON créée : 380 m² ST : 2473 m²
PC 075 001 08 V 0045
Permis déposé le 19/12/2008

« Restructuration d'un bâtiment de 7 étages sur 2 niveaux de sous-sol à usage de commerce avec démolition et reconstruction des planchers du rez-de-chaussée et du 1er niveau de sous-sol, création de trémies d'escalier et d'ascenseur, démolition de murs porteurs, création d'une mezzanine dans le volume du rez-de-chaussée et modification de la façade à rez-de-chaussée sur cour. »

PROTECTIONS :

❖ 7, place Vendôme : Ancien hôtel de l'état-major de la place et du gouvernement militaire : façades classées Monument Historique en 1862.

❖ 366, rue Saint-Honoré : façades et toitures sur rue inscrites à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis le 21 juillet 1994.

PRESENTATION : Le projet consiste à aménager les locaux commerciaux (rez-de-chaussée et sous-sols) d'un ensemble immobilier très bien conservé construit en 1930. Ces espaces aménagés à l'origine pour la Banque Suédoise (et décorés de peintures murales par un artiste Suédois Ewald Dahlskon), se caractérisent par leur aspect monumental et l'ampleur de leurs volumes.

La restructuration prévoit une subdivision en cinq lots indépendants au maximum, et conduit à généraliser les entresols et à multiplier les accès et les issues de secours, d'où la modification de façade.

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris a recommandé que les trois travées principales de l'ancienne banque suédoise, sur le cour Vendôme, ne soient pas entresolées, de façon à conserver à cette ordonnance néo-classique de l'entre-deux-guerres tout son caractère monumental.

Elle recommande également la conservation des fresques réalisées pour la Banque Suédoise.

Elle demande enfin que les travaux fassent l'objet d'un suivi attentif.



Ci-contre, de haut en bas : vue du bâtiment depuis le cours Vendôme, vues intérieures de l'espace principal.

123, Boulevard de Sébastopol, 2^e arrondissement Restructuration d'un immeuble haussmannien en hôtel

Pétitionnaire : M. MIMOUN Désiré - SCI MAJ
 SHON à démolir : 155 m²
 SHON créée : 92 m²
 PC 075 002 08 V 0028
 Date dépôt DU : 14/11/2008

« Changement de destination d'un bâtiment de 6 étages sur 2 niveaux de sous-sol, de bureau et commerce en hôtel de tourisme (64 chambres créées) avec démolition partielle de la façade sur cour pour reconstruction, démolition de planchers à tous les niveaux pour création d'ascenseurs, de parties de toiture pour création de châssis de désenfumage et de climatisation, pose de panneaux solaires et modification de la façade à rez-de-chaussée, 1^{er} et 6^{ème} étage côté rue. »

PROTECTION : Aucune

PRESENTATION : Immeuble haussmannien faisant partie d'une même opération avec l'immeuble mitoyen, avec lequel il partage une cour commune. Transformé en bureaux au cours du 20^e siècle.

La création de chambres d'hôtel s'accompagne d'un épaississement du bâtiment sur cour dont les planchers sont prolongés vers le fond de parcelle. La façade arrière est ainsi démolie pour être rebâtie 3 mètres en avant, et dotée d'une façade entièrement vitrée, ponctuée de petits balcons verts (élévation ci-contre). Des trémies sont percées pour permettre le passage de deux ascenseurs.

Le bâtiment de liaison sur cour a fait l'objet de démolitions de planchers sensiblement plus importantes que celles annoncées dans le dossier. Le cloisonnement est entièrement modifié. Tout le décor intérieur des appartements haussmanniens (cheminées, moulures, corniches, rosaces) disparaît.

La surélévation côté rue est redessinée, de même que les devantures commerciales à rez-de-chaussée et entresol.

DISCUSSION : La Délégation Permanente n'émet pas d'objection concernant ce projet.



Ci-dessus : élévation du projet d'épaississement de la façade sur cour.

Ci-dessous, de gauche à droite : vue de la façade sur rue et nouveau dessin proposé pour celle-ci, vue de la façade sur cour et photomontage du projet d'épaississement .



74 rue de Rivoli, 1-3 rue du Renard, 4^e arrondissement Réaménagement des surfaces commerciales

Pétitionnaire : M. NEWTON Thomas
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES France SAS
SHON à démolir : 214 m²
SHON créée : 211 m² ST : 617 m²
PC 075 004 08 V 0044
Date dépôt DU : 25/11/2008

« Changement de destination de locaux au 1^{er} étage, de bureau en commerce (185m²), transformation du local technique du commerce à rez-de-chaussée en local poubelle (11m²), modification des liaisons verticales, démolition de la couverture de la cour centrale pour surélévation partielle avec création d'un 1^{er} étage en extension du commerce, modification des devantures commerciales à rez-de-chaussée et remplacement des menuiseries extérieures au 1^{er} étage côté rue. »

PROTECTION : Aucune

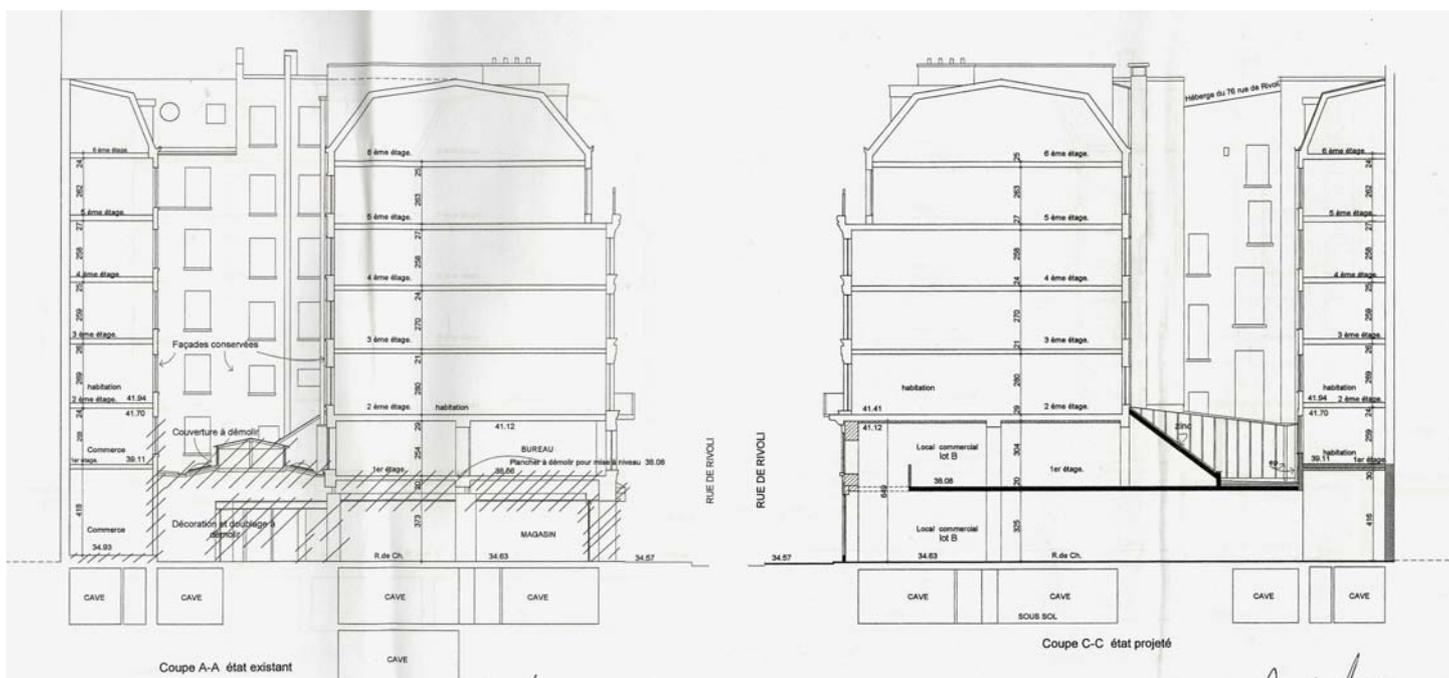
PRESENTATION : Le regroupement, par le propriétaire de l'immeuble, de quatre boutiques à rez-de-chaussée et de bureaux en étages d'un immeuble d'angle vise à obtenir un seul grand commerce sur deux niveaux. Cela s'accompagne, pour faire communiquer ces locaux jusqu'ici séparés, de l'unification des niveaux des planchers et de la démolition de certains murs. Dans le même but, une longue devanture unique est proposée pour remplacer la juxtaposition des enseignes. Les liaisons verticales participent à cette unification de l'espace par la proposition d'une longue trémie au dos de la façade, entre rez-de-chaussée et premier étage.

DISCUSSION : La Délégation Permanente n'émet pas d'objection à l'encontre du projet.



Ci-dessus : vue de l'immeuble d'angle, et vue de la façade côté rue du Renard.

Ci-dessous, de gauche à droite : coupe de l'état existant, avec en hachures les démolitions prévues, et coupe de l'état projeté



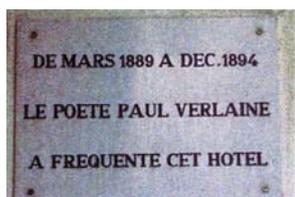
4, rue de Vaugirard, 6^e arrondissement Maison du 17^e siècle protégée par le PLU Réhabilitation d'un établissement hôtelier

Pétitionnaire : M. EGURREGUY Jean-Pierre
HÔTEL Luxembourg
DP 075 006 08 V 0408
Date dépôt DU : 13/11/2008

PROTECTION : Bâtiment protégé au titre du PLU.
Motivation : Maison du 17^e siècle avec un porche formant une anse de panier en pierres appareillées. Façade composée de trois étages séparés par des bandeaux. Façade altérée.

PRESENTATION : Le projet de restructuration de cet hôtel vise à une mise en conformité et comporte des recloisonnements, ravalements de façades, changement de toutes les menuiseries, nettoyage des ajouts successifs dans la cour, etc.
La récupération du restaurant qui occupait la plus grande partie du rez-de-chaussée permet une réorganisation du hall d'entrée et de la distribution. Un nouveau dessin des façades à rez-de-chaussée est également proposé.
La récupération du restaurant qui occupait la plus grande partie du rez-de-chaussée permet une réorganisation du hall d'entrée et de la distribution. Un nouveau dessin des façades à rez-de-chaussée est également proposé.
La proposition de façade à rez-de-chaussée a pour but de donner un caractère "vieux Paris" à la devanture en simulant un entresol inexistant. La plaque concernant Paul Verlaine sera reposée.

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris a recommandé la modification du dessin des menuiserie du rez-de-chaussée, dans un sens plus respectueux du caractère et de l'échelle de cette maison du 17^e siècle, protégée au titre du PLU.



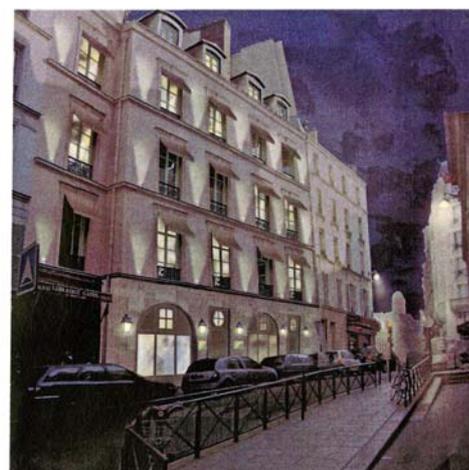
Repose des plaques existantes:

- plaque historique
- plaque hôtel

Ci-dessus : vue de la façade existante et élévation de la façade projetée.

Ci-contre : plaques prévues reposées.

Ci-dessous, de gauche à droite : vue de la façade existante, façade projetée vue de jour, façade projetée vue de nuit.



2, rue d'Aguesseau, 54-60, rue du Faubourg Saint Honoré, 8^e arr. Restructuration des surfaces commerciales de quatre immeubles

Pétitionnaire : M. CLAMARGERAN Christophe
HAMMERSON FAUBOURG SAINT-HONORE
SHON à démolir : 328 m²
SHON créée : 309 m² ST : 2399 m²
PC 075 008 08 V 0069
Date dépôt DU : 20/11/2008

« Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments de 3 à 6 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'habitation, de bureau et de commerce avec regroupement des commerces du sous-sol au 1^{er} étage, des logements aux 1^{er} et 2^e étages (6 logements créés), modification des liaisons verticales, ravalement de toutes les façades et modification des devantures à rez-de-chaussée. »

PROTECTION : Parcelle d'angle signalée au PLU.

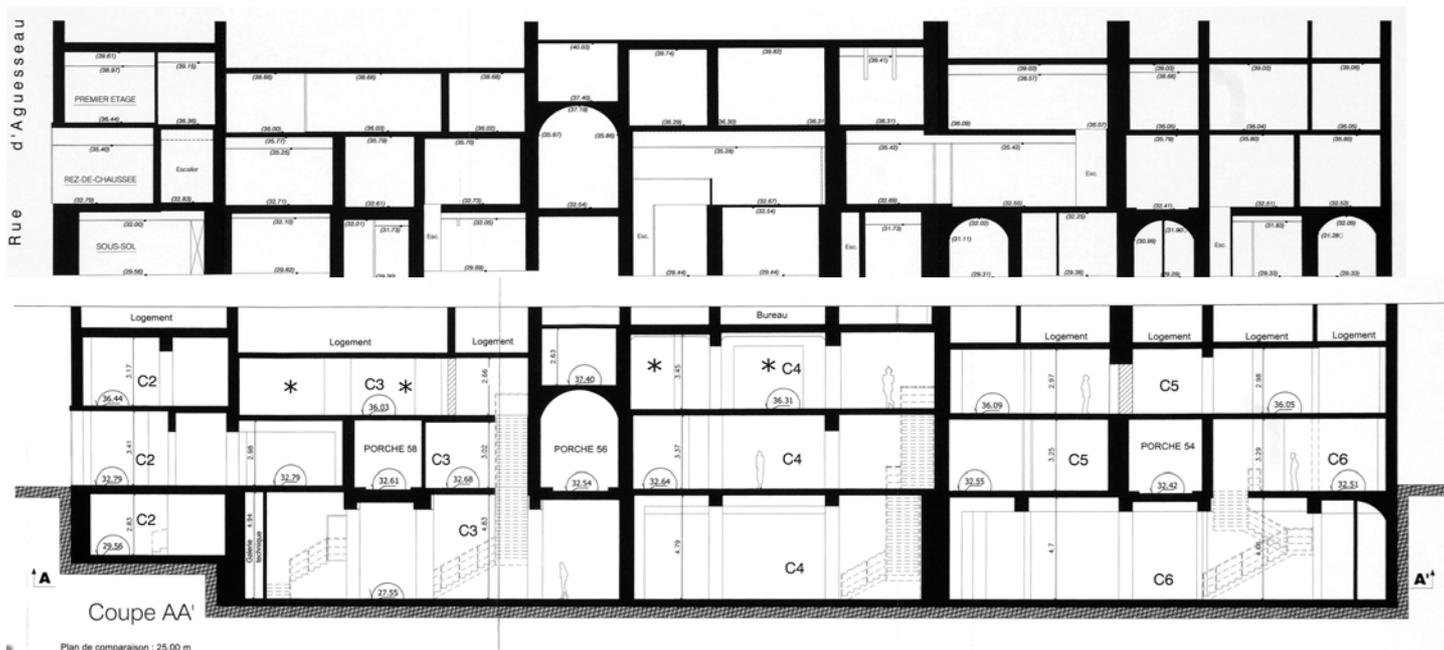
PRESENTATION : Le projet vise à "valoriser" les surfaces commerciales d'un ensemble de quatre immeubles de la rue Saint-Honoré, dont le plus ancien, à l'angle de la rue d'Aguesseau, date de la première moitié du 18^e siècle, les trois autres étant d'époque haussmannienne.

Il s'agit de mettre de plain-pied tous les rez-de-chaussée et d'aménager également sous-sols et entresols pour développer les commerces sur trois niveaux. Au sous-sol, le sol est abaissé de 2m, et seules les voûtes les plus significatives sont conservées. Au rez-de-chaussée les planchers sont démolis et refaits dans leur totalité; à l'entresol le grand salon d'un des appartements d'époque haussmannienne est conservé, le reste étant entièrement banalisé. Le projet prévoit en outre le nettoyage et le réaménagement des cours des trois immeubles.

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 17 février 2009 sous la présidence de Mme Colombe Brossel, a recommandé la conservation et la valorisation des voûtes de caves existantes.



*Ci-dessus : photo ancienne, et vue des caves voûtées.
Ci-dessous: coupes longitudinales, existant et projet, avec abaissement du sol et suppression de certaines voûtes.*



242-252, rue de Bercy, 12^e arrondissement Restructuration d'un immeuble des années 70

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER Daniel - R.I.V.P.
SHON à démolir : 4016 m²
SHON créée : 1107 m² ST : 3832 m²
PC 075 012 08 V 0034
Date dépôt DU : 12/11/2008

"Changement de destination partiel d'un bâtiment de 10 étages sur 3 niveaux de sous-sol, de bureau en résidence sociale et résidence pour étudiants (319 logements créés) avec démolitions partielles de planchers, murs porteurs, façade et toiture pour reconstruction, création de baies et d'un patio, végétalisation des toitures terrasses et de la façade sur patio."

PROTECTION : Aucune

PRESENTATION : L'ensemble multifonctionnel construit entre 1970 et 1972 pour le service des Postes et Télécommunications, par Raymond Bourguin est représentatif de la mouvance brutaliste : une apparence massive, des formes géométriques anguleuses, l'affirmation de la structure de béton. Il a néanmoins déjà subi une ou plusieurs campagnes de réhabilitation venues altérer une grande partie du second œuvre. Le projet de restructuration pour la réalisation de 330 logements (200 logements étudiants et 130 logements pour la résidence sociale) prévoit ainsi la conservation de la volumétrie d'origine, tout en proposant par la mise en place d'une résille métallique cuivrée, une nouvelle écriture de la façade.

DISCUSSION : Compte tenu des modifications proposées sur ce bâtiment, la Délégation Permanente propose d'évoquer de manière plus approfondie ce dossier en séance plénière.



Ci-dessus : plan du PLU avec, en rouge, le « périmètre de localisation d'équipement, ouvrage, espace vert public, ou installation d'intérêt général à réaliser ».

Ci-dessous, vues du bâtiment existant, et à gauche, perspective du projet proposé.



6, rue Léonard de Vinci, 16^e arrondissement Restructuration d'un hôtel particulier

Pétitionnaire : M. LAZAAR Kamel
SCI 6 RUE LEONARD DE VINCI
SHON à démolir : 76 m²
SHON créée : 130 m²
ST : 715 m²
PC 075 016 08 V 0076
Date dépôt DU : 12/12/2008

« Changement de destination partiel avec redistribution intérieure d'un bâtiment de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol, de bureau en habitation (un logement créé - 734 m²) avec extension du niveau de sous-sol, prolongement de l'escalier principal, fermeture de la courette et d'une trémie, suppression des tabatières en toiture, création de terrasse au niveau du 2^e étage côté jardin et démolition d'appentis. »

PROTECTION : Demande de protection au titre du PLU.

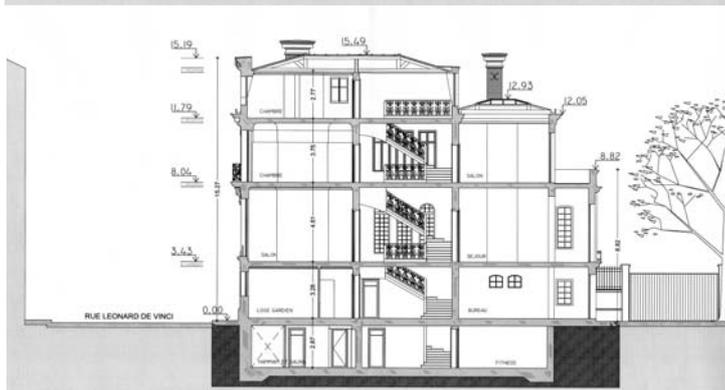
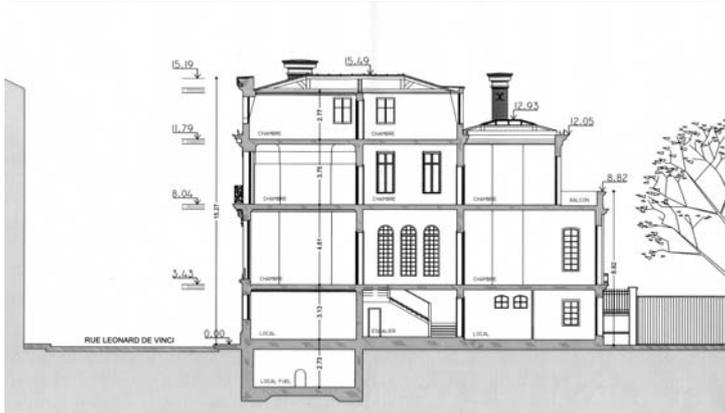
ANTERIORITE : Dossier présenté en juillet 2007 en faisabilité. Résolution adoptée : « La Commission du vieux Paris, réunie le 10 juillet 2007 [...] s'est prononcée en faveur de la remise en valeur, dans le respect de l'intégrité de la construction d'origine et contre tout projet de façadisme, de l'hôtel particulier conçu en 1892 par l'architecte Henri Grandpierre pour la baronne de Santos au 6 rue Léonard de Vinci (16^e arrondissement).

Cet hôtel particulier, caractéristique de la sensibilité de la fin du XIX^e siècle mêlant à la recherche de distributions sophistiquées et de modes de construction modernes, le goût pour des décors riches aux références historiques variées, appartient à une séquence d'hôtels particuliers conçus par le même architecte, dont celui de la Comtesse de Berteux, daté de 1897 et publié dans les revues professionnelles de l'époque. C'est tout l'ensemble qui mérite d'être inscrit sur la liste supplémentaire des protections Ville de Paris ».

PRESENTATION : Squatté et incendié, cet hôtel particulier a fait l'objet de plusieurs projets depuis une douzaine d'années. Le projet actuel propose une occupation mixte bureaux et logements. Les travaux prévoient, entre autres, la transformation et le prolongement de l'escalier principal, la démolition de l'escalier secondaire, l'extension du sous-sol, la transformation du jardin d'hiver reconstruit en dur et surmonté d'un balcon.

DISCUSSION : A l'issue d'un échange sur l'escalier principal et la verrière, la Délégation Permanente accepte les modifications proposées par le projet.

Ci-contre, de haut en bas : façade sur cour (existant et projet), coupes de l'existant et du projet.



167, avenue de Clichy, 17^e arrondissement Démolition d'un immeuble 19^e siècle

Pétitionnaire : Mme BELIN Marie-Anne
SEMAVIP
PD 075 017 08 V 0005
Date dépôt DU : 10/12/2008

« Démolition de 2 bâtiments de 4 et 6 étages sur un niveau de sous-sol, à usage d'hôtel de tourisme. »

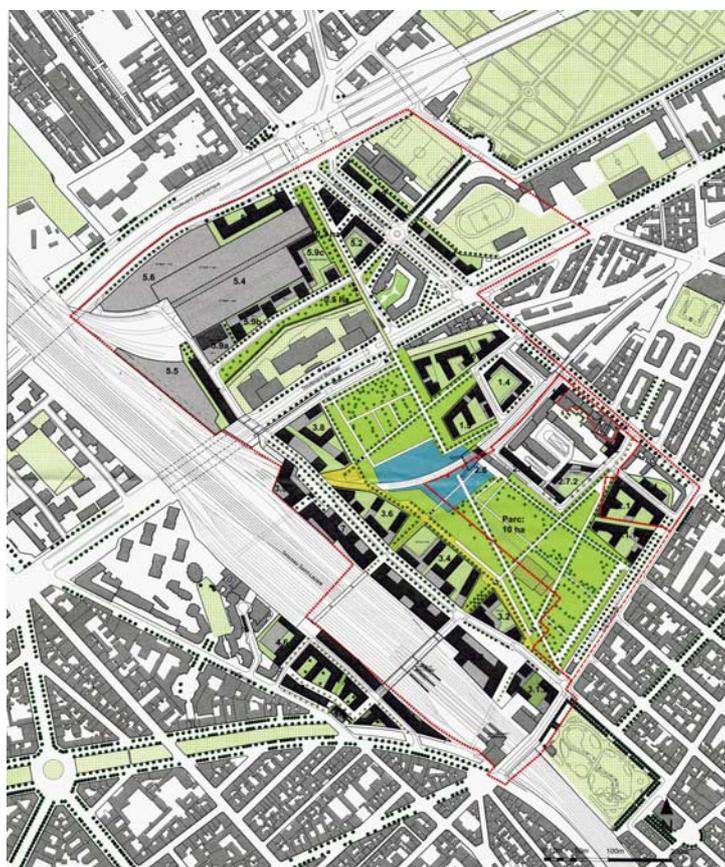
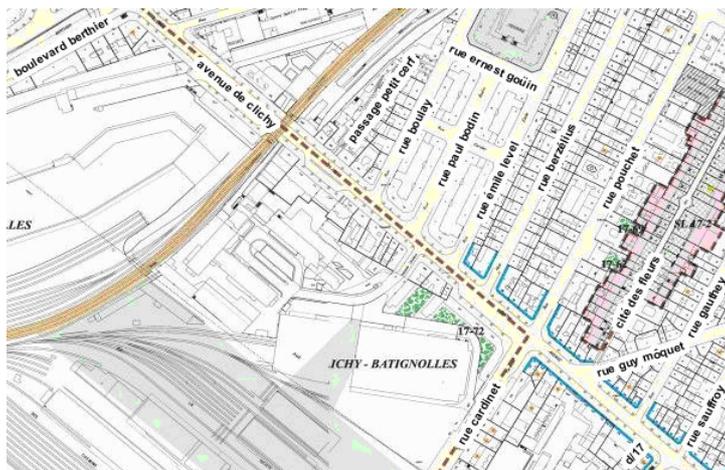
PROTECTION : Aucune

PRESENTATION : La demande de démolition porte sur un immeuble fin 19^e siècle, à la façade bien conservée, mais dont l'intérieur a été complètement rhabillé dans les années 80, dans le cadre de la modernisation de l'hôtel de tourisme qui l'occupe. Cette demande prend place dans une opération plus globale : celle de l'aménagement du parc Clichy-Batignolles. Les trois immeubles formant l'angle de l'avenue de Clichy et de l'impasse Chalabre doivent être supprimés en vue d'élargir le futur accès du parc côté avenue de Clichy et d'améliorer sa visibilité. Ces trois immeubles appartiennent à une séquence homogène de l'avenue de Clichy - à l'alignement ancien et au gabarit d'avant 1960 - et une entrée de rue parfaitement symétrique côté parc. La démolition des trois immeubles de droite risque de remettre en cause leurs voisins, seuls restés à l'alignement avancé ancien.

DISCUSSION : Compte tenu de l'importance du projet d'urbanisme auquel se rattache cette demande de démolition, il est proposé d'examiner ce dossier en séance plénière, le 6 mars, à l'issue d'une présentation plus globale de l'opération par l'architecte-urbaniste du projet, M. François Grether.

Ci-contre, de haut en bas : plan du PLU et plan masse du projet Clichy-Batignolles.

Ci-dessous, à gauche : immeubles jumeaux à l'entrée de l'impasse Chalabre, à gauche conservés, à droite démolis ; à droite : les trois immeubles à l'entrée du parc destinés à la démolition.



42-48 boulevard de Ménilmontant, 1 place Auguste Métivier, 20^e arr. Démolition d'un immeuble d'angle

Pétitionnaire : M. BOUTHILLON Xavier
S.C.I. DU 42 BOULEVARD MENILMONTANT
SHON à démolir : 939 m²
SHON créée : 939 m²
ST : 605 m²
Hauteur du projet : 15 m
PC 075 020 08 V 0100
Date dépôt DU : 19/12/2008

"Construction d'un bâtiment de 4 étages sur un niveau de sous-sol à usage d'habitation et de commerce avec démolition de 2 bâtiments de 2 à 3 étages sur rue et cour et réhabilitation du bâtiment sur rue."

PROTECTION : Aucune

ANTERIORITE : examiné en faisabilité, le 27/11/07
Résolution adoptée : "La Commission du Vieux Paris, réunie le 27 novembre 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour le maintien des échelles, des ruptures de gabarits et du découpage parcellaire, à l'angle du boulevard du Ménilmontant de la place Auguste Métivier (20^e arr.), témoignage urbain et paysager des limites de la ville avant 1860."

PRESENTATION : Le projet proposé prévoit la conservation d'un bâtiment (à gauche), la restructuration de deux autres, et la démolition du plus bas, remplacé par un immeuble de trois étages plus combles.

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris reprenant partiellement le vœu adopté par la Commission du Vieux Paris le 27 novembre 2007, a émis un nouveau vœu en faveur d'un projet qui, sans nécessairement maintenir les échelles existantes, conserve des ruptures de gabarit entre les différents bâtiments qui constitueront l'angle du boulevard de Ménilmontant et la place Auguste Métivier.

Ci-contre, de haut en bas : plan du PLU, vue des trois bâtiments existants, insertion paysagère du projet de reconstruction-réhabilitation, et vue panoramique de la place Auguste Métivier.



48, rue du Rocher, 8^e arrondissement Suivi du dossier

Pétitionnaire : M. CHAUSSADE François
COGEDIM RESIDENCE SNC
SHON à démolir : 785 m²
SHON créée : 3017 m²
ST : 989 m²
Hauteur du projet : 24 m
PC 075 008 08 V 0073
Date dépôt DU : 19/12/2008

« Construction d'un bâtiment de 6 étages sur 3 niveaux de sous-sol sur rue et d'un bâtiment de 3 étages et combles sur 1 niveau de sous-sol sur cour à usage d'habitation (30 logements dont 11 logements sociaux créés) et de résidence pour une congrégation religieuse après démolition totale d'un bâtiment d'habitation et de ses annexes (dont la chapelle). »

PROTECTION : aucune

ANTERIORITE : examiné en séance du 22-09-2008
Recommandation adoptée : "La Commission permanente de la Commission du Vieux Paris, [...] recommande que le projet qui sera proposé à l'emplacement du bâtiment d'alignement et de la chapelle située en fond de cour, garde la mémoire de la disposition actuelle, et de la rupture qu'elle représente dans l'alignement sur la rue du Rocher."

PRESENTATION : Le nouveau projet prend en compte cette demande en introduisant une rupture de gabarit au milieu de la façade ainsi qu'une faille ouvrant vers l'intérieur de l'îlot.

DISCUSSION : La Délégation Permanente en prend positivement acte.



Ci-dessus, de haut en bas : vue d'ensemble depuis la rue du Rocher, vue du bâtiment d'habitation et de la chapelle à démolir.

Ci-dessous, de gauche à droite : première proposition (recommandation de la Commission) et proposition actuelle.



91-93 rue du Faubourg Saint-Antoine, 11^e arrondissement Suivi

Pétitionnaire : M. BENDAYAN Richard
GLOBE INVEST SCI
SHON à démolir : 192 m²
SHON créée : 158 m²
PC 075 011 08 V 0076
Date dépôt DU : 21/11/2008 Complété le 09/12/08

« Démolition avec reconstruction de la verrière en toiture arrière, de parties de planchers et murs porteurs aux rez-de-chaussée et 1er étage, d'un escalier de service du 2ème au 5ème étage et reconstruction de planchers en extension d'habitation, changement de destination partiel d'un local à usage de commerce en habitation avec modification des devantures sur rue d'un bâtiment de 6 étages sur un niveau de sous-sol. »

PROTECTION : aucune

ANTERIORITE : Dossier examiné le 22/09/08

Résolution adoptée : "La Commission permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 22 septembre 2008 à l'Hôtel Cromot du Bourg sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, émet un vœu pour la conservation des éléments décoratifs, vestiges d'une ancienne salle de spectacle de quartier, en fond de parcelle au 91 rue du Faubourg Saint-Antoine."

PRESENTATION : La visite de chantier montre que le vœu a été suivi : les éléments de décor de l'ancien bistrot La Varlope sont conservés dans la boutique Muji en voie d'aménagement.

RESOLUTION : La Délégation Permanente se réjouit de cette prise en compte et lève le vœu adopté en 2008.



Ci-dessus : vue de la façade de l'immeuble et élévation du projet proposé ;

Ci-dessous et ci-contre : vues intérieures montrant les éléments de décor de l'ancien bistrot La Varlope, prévus conservés dans le projet de réaménagement.



20, rue Hallé, 14^e arrondissement Réaménagement d'une maison faubourienne - Suivi

Pétitionnaire : M. SICRE DE FONTBRUNE Yves
S.C.I. VINGT HALLE
SHON à démolir : 14 m²
SHON créée : 48 m²
ST : 321 m²
PC 075 014 08 V 0046
Date dépôt DU : 06/01/2009

« Extension à rez-de-chaussée côté cour d'un bâtiment de 2 étages et combles sur un niveau de sous-sol à usage d'habitation avec démolition partielle et reconstruction de plancher à rez-de-chaussée, modification de la toiture, ravalement et modification des façades sur rue et cour. »

PROTECTION : Secteur maisons et villas SL 14-3

ANTERIORITE : Vœu adopté en octobre 2008 :

"La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 14 octobre 2008 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a émis le vœu que soit proposé un projet plus respectueux du caractère architectural de cette maison, élément d'un faubourien cohérent, unique dans sa forme semi-circulaire et sa partition rayonnante."

PRESENTATION : Cette maison de lotissement, datant des années 1860, a fait l'objet d'une première demande de permis de construire, qui prévoyait notamment l'extension du rez-de-chaussée côté jardin, et une modification de la toiture coté place, avec ouverture d'une verrière.

Si le projet actuel s'avère effectivement plus respectueux de son environnement, en proposant une extension mieux proportionnée, et une verrière de dimension plus raisonnable, il entraîne cependant la démolition des deux escaliers extérieurs, placés de part et d'autre de la terrasse, qui menaient au jardin, que le précédent projet prévoyait de conserver.



RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris a renouvelé le vœu adopté le 14 octobre 2008 en faveur d'un projet plus respectueux du caractère architectural de cette maison, élément d'un faubourien cohérent, unique dans sa forme semi-circulaire et sa partition rayonnante.

Ci-dessus : vue de l'ensemble du lotissement, et de gauche à droite : première proposition de modification de la façade, et proposition actuelle.

Ci-dessous, de gauche à droite : vue de la façade sur jardin, première proposition et proposition actuelle.



168, boulevard de la Villette et 8-16, cité Lepage, 19^e arr. Suivi

Pétitionnaire : Mme LEGER Sylviane - SEM S.I.E.M.P.
SHON à démolir : 897 m²
ST : 148 m²
PD 075 019 08 V 0021
Date dépôt DU : 23/12/2008

« Démolition d'un bâtiment de 6 étages sur sous-sol partiel d'habitation et commerce à rez-de-chaussée sur rue. »

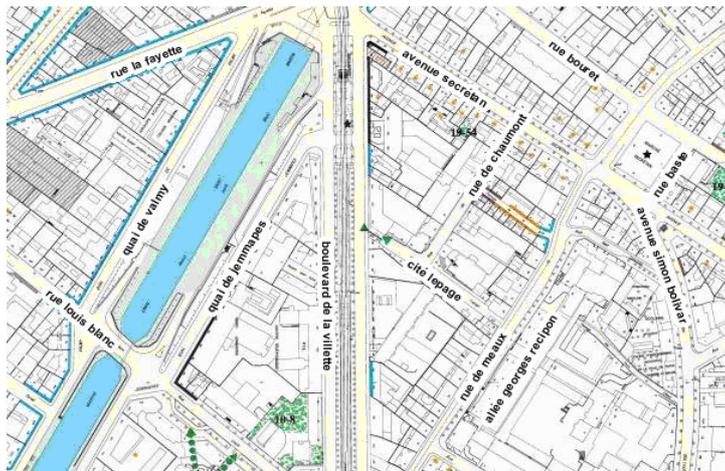
PROTECTION : aucune

ANTERIORITE : Dossier examiné en faisabilité.
La résolution suivante a été adoptée : "La Commission du vieux Paris, réunie le 27 novembre 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a recommandé que soient conservés le porche et le passage carrossable au 168, boulevard de la Villette (19^e arrondissement)"

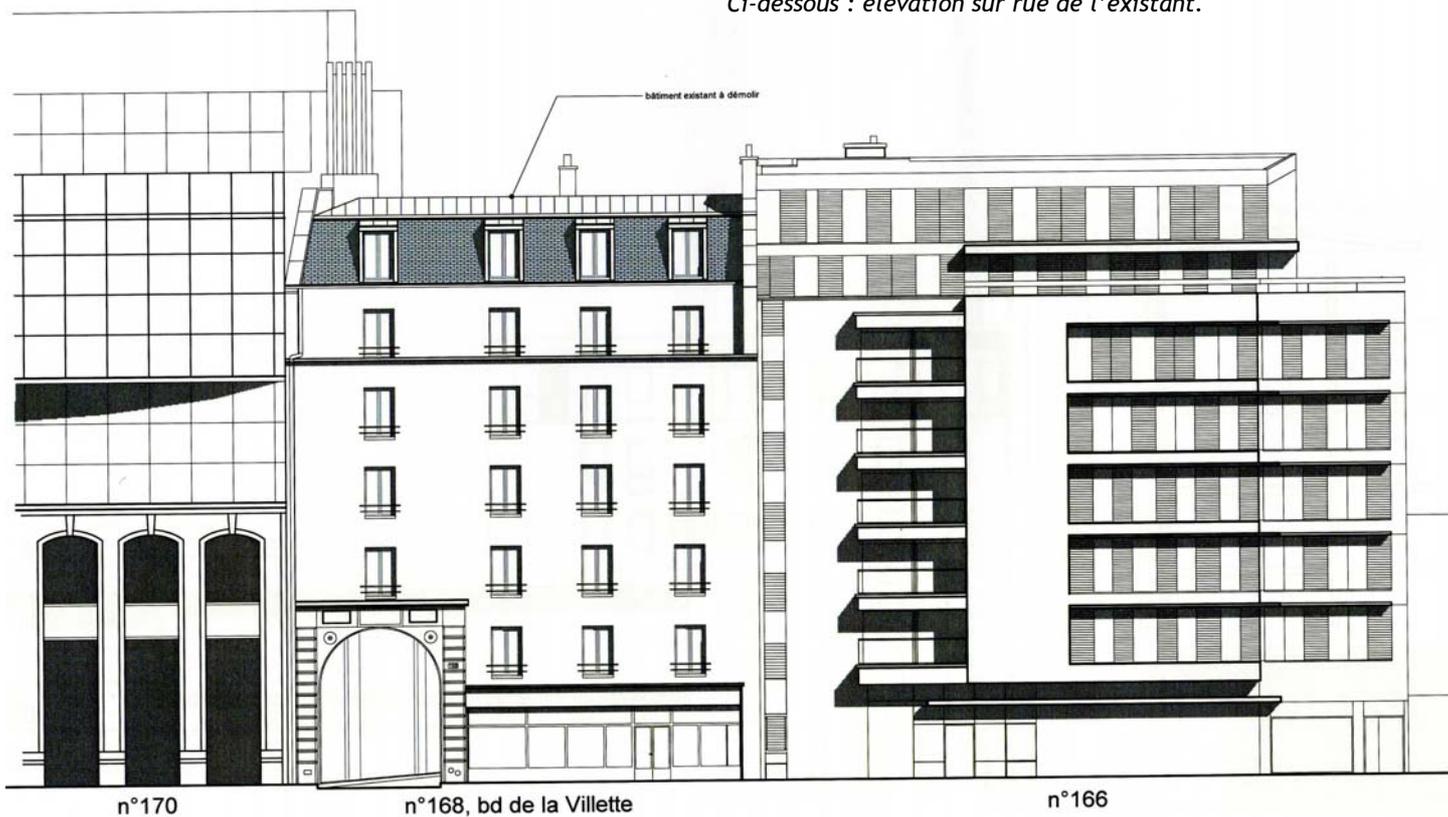
PRESENTATION : Après avoir envisagé une réhabilitation, le maître d'ouvrage avait demandé la démolition totale de l'immeuble, porche compris.

Aujourd'hui, prenant en compte la demande de la Commission, la SIEMP propose la démolition reconstruction à l'identique du porche.

DISCUSSION : Il est proposé de réexaminer ce dossier à une prochaine séance, dans l'attente d'informations complémentaires sur le bâtiment qui sera construit et son alignement par rapport à la rue.



Ci-dessus : plan du PLU et photo de la façade du bâtiment à démolir avec le porche proposé reconstruit à l'identique.
Ci-dessous : élévation sur rue de l'existant.



26, allée Thomy-Thierry et 25, avenue Charles Floquet, 7^e arr. Protestations

Pétitionnaire : M. CHABUT Didier
SCI FONCIERE DU CHAMPS DE MARS
PD 075 007 08 V 0007
Date dépôt DU : 08/12/2008

Pétitionnaire : M. CHABUT Didier
SCI FONCIERE DU CHAMPS DE MARS
PD 075 007 08 V 0007
Date dépôt DU : 24/12/2008

« Démolition de la mezzanine entre le 1^{er} et le 2^e étage, démolition d'escaliers, de planchers et murs porteurs à tous les niveaux, d'une partie de la façade côté courrette et affouillement du jardin. »

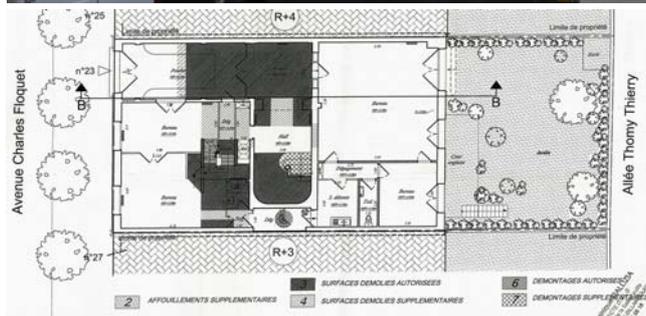
PROTECTION : Espace libre à végétaliser

PRESENTATION : Ce hôtel particulier a été réalisé en 1910 par l'architecte Henri Laffillée (1859-1947), surtout connu comme architecte en chef des Monuments historiques. Il fait partie d'un ensemble de deux hôtels jumeaux.

A l'intérieur, une partie des décors a été refaite dans les années 80, ce qui s'est accompagné de travaux en vue d'une occupation administrative.

Le nouveau propriétaire cherche aujourd'hui à régulariser de récentes campagnes de travaux, tout en les poursuivant. Ces travaux ont fait disparaître tous les éléments d'origine, à l'exception de quelques fenêtres. Ont ainsi disparu : murs et planchers en quasi-totalité, escaliers, verrière, cour, etc.

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris proteste contre les travaux réalisés sans autorisation qui ont fait disparaître la quasi-totalité des éléments d'origine (murs, planchers, escaliers, verrière...) de cet hôtel particulier construit en 1910 par l'architecte Henri Laffillée.



Ci-dessus : vue de la façade de l'immeuble côté avenue Charles Floquet et plan des démolitions autorisées et non autorisées.

Ci-dessous, escalier d'origine, aujourd'hui démolì, et chantier actuel avec le nouvel escalier en construction.



33 rue de la Faisanderie, 16^e arrondissement Régularisation

Pétitionnaire : Mme ALIYEVA Sevil
SCI DU TAUREAU
SHON à démolir : 91 m²
SHON créée : 61 m²
PC 075 016 08 V 0078
Date dépôt DU : 12/12/2008

« Réhabilitation de 3 bâtiments avec démolitions partielles de planchers, murs porteurs et parties de façades, redistribution intérieure, création d'une verrière en toiture, d'une véranda et d'un bassin dans le bâtiment sur jardin, modification des accès voitures et piétons, pose d'une grille de ventilation sur toiture terrasse du 1^{er} étage du bâtiment sur cour et démolition du local poubelles dans le jardin. »

PROTECTION : Espace vert protégé

PRESENTATION : Les travaux décrits ci-dessus n'ont été mis en œuvre que sur le bâtiment principal sur rue. Les murs porteurs ont été largement démolis pour permettre la redistribution complète, peu cloisonnée, de l'espace intérieur en grandes pièces. L'escalier a été remplacé. Le décor est à présent entièrement contemporain sans qu'il soit possible de rien voir de l'aspect antérieur.

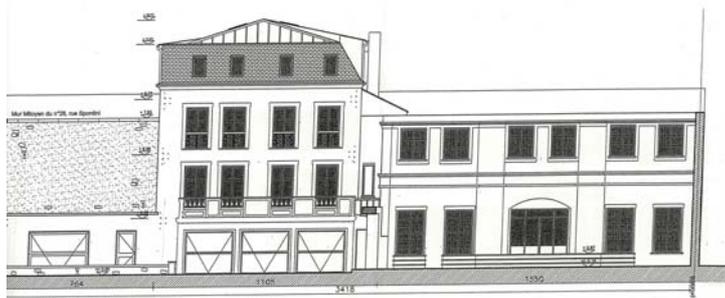
Compte tenu des choix techniques retenus l'intervention ne parait pas réversible.

Quant au bâtiment sur jardin, la véranda a bien été mise en œuvre et le bassin de la piscine a été creusé mais les travaux sont restés inachevés du fait du changement de propriétaire.

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris a émis une protestation contre les travaux réalisés sans autorisation sur les bâtiments et dans le jardin du 33, rue de la Faisanderie, dans le 16^e arrondissement.

Ci-contre, de haut en bas : élévation sur cour d'origine et élévation après travaux réalisés sans autorisation ; vue de la cour.

Ci-dessous : façade sur rue et détail.



112, rue Lepic et 1, rue de la Mire, 18^e arrondissement

Travaux sans autorisation

Pétitionnaire : M. GALABERT Jean-Marc
SCI RUE DE LA MIRE
SHON démolie : 8 m²
SHON créée : 2 m²
DP 075 018 08 V 0642
Date dépôt DU : 30/12/2008

« Réhabilitation de 2 bâtiments de 2 et 5 étages sur 1 niveau de sous-sol partiel avec changement de destination de locaux artisanaux en habitation, déplacement d'escaliers, modification des baies au 4^{ème} étage et création d'une terrasse en toiture. »

PROTECTION : Bâtiment protégé au titre du PLU.
Motivation : Immeuble de rapport dont la façade principale donne sur la rue Lepic et typique de l'ancien village de Montmartre.

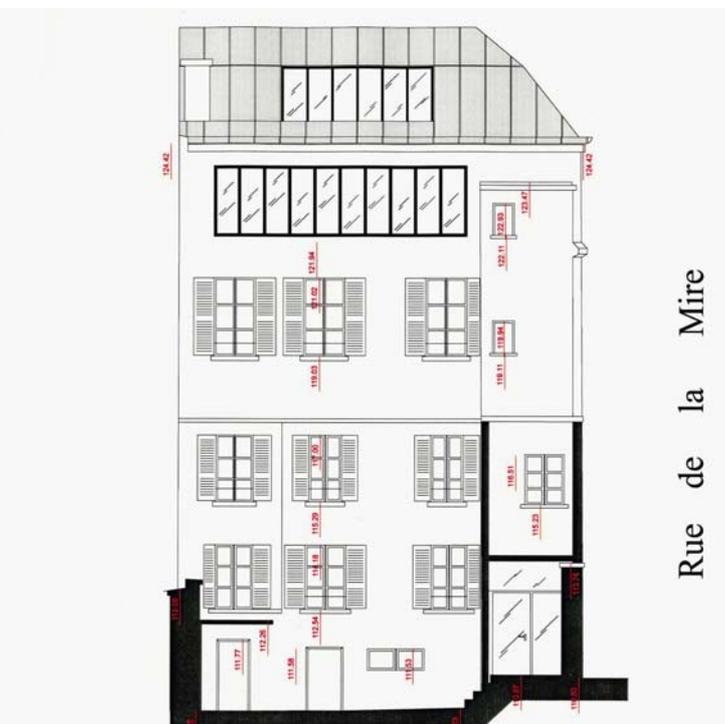
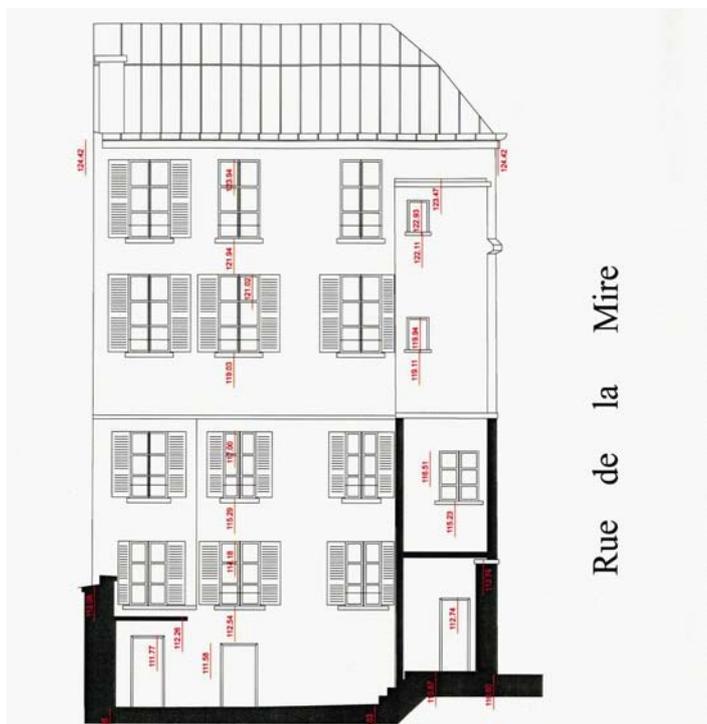
PRESENTATION : Les modifications de façade projetées ont déjà été effectuées, notamment le percement d'une fenêtre en longueur et l'aménagement d'une terrasse dans les combles, sur la façade côté sud (qui est aussi le côté de la vue sur Paris).

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris a émis de vives protestations contre les travaux de modification de façade et de création de terrasse réalisés sans autorisation sur ce bâtiment typique de l'ancien village de Montmartre, et protégé au titre du PLU.



Ci-dessus : vues de l'arrière du bâtiment, avec percement d'une fenêtre en longueur, et vue de la rue de la Mire.

Ci-dessous : élévation d'origine et élévation des travaux réalisés sans autorisation.



La Commission du Vieux Paris est un comité consultatif présidé par le Maire de Paris et, par délégation, par Madame Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du Patrimoine.

Les séances de la Commission sont préparées par son Secrétariat permanent, sous la direction de Madame Marie-Jeanne Dumont, Secrétaire Générale de la Commission du Vieux Paris.

Rédaction des fiches de présentation - Compte rendu :

Marie-Jeanne Dumont

Nicolas Courtin

Laurent Favrole

Katya Samardzic

Laurence Bassières

Sébastien Pointout

Crédits photographiques (Tous droits réservés) :

Marc Lelièvre

Christian Rapa

Pascal Sausseureau,

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris

Direction des Affaires Culturelles

Mairie de Paris